

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 septembre 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par M. GOUDEAU), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (3) M. BARRON, Mme GAUTHIÉ, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 16 septembre 2013

Délibération n° : 40-2013

Objet : Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques – recrutement par voie contractuelle

Le poste de responsable du Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques (SATGE) à la Direction des Retraités et Personnes Âgées est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées, il est proposé de recruter un agent non titulaire sur cet emploi, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit la possibilité de recruter par le biais de contrats d'une durée maximale de trois ans renouvelables.

Les précisions suivantes peuvent être apportées :

La personne recrutée assurera la direction du SATGE. A ce titre, elle encadrera une équipe de mandataires judiciaires et sera chargée de la gestion administrative et budgétaire du service. Elle conduira l'action du SATGE en cohérence avec le projet de service, tout en assurant la mission de conseiller technique auprès des mandataires judiciaires sous le contrôle du Tribunal d'Instance et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Elle contribuera également notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de la Direction des Retraités et Personnes Âgées.

- Cadre d'emplois de référence pour le niveau de recrutement et la rémunération : attachés territoriaux.

- Conditions de recrutement : diplôme de niveau 2 (bac + 3). La rémunération afférente à cet emploi comprendra, en plus du traitement indiciaire, le régime indemnitaire correspondant au grade de référence ainsi que la prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice, au prorata des mois d'exercice et, le cas échéant, un supplément familial de traitement.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent le recrutement du responsable du Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques à la Direction des Retraités et Personnes Âgées par un contrat de trois ans renouvelable, à compter du 1^{er} octobre 2013 ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à nommer dans cet emploi ;
- décident d'inscrire les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses des budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRH : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

A handwritten signature in black ink.

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE

25 SEP. 2013

**Préfecture de la Côte d'or
Déposé le:**

- 1 OCT. 2013

